Casier judiciaire vierge ou non

Par Visiteur
Bonjour je souhaite savoir si mon casier judiciaire n°2 est vierge
Par Visiteur
Bonjour,
Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires. Dans quel but?
Cordialement
Par Visiteur
Je suis dans l'attente d'un emploie au sein d'une mairie ayant une amende il y a cinq ans et que sa parraissai sur mor casier la je m trouve coincer a savoir si je doit demissioner de mon emploi actuelle ou pas cela dependra de mon casie n°2
Par Visiteur
Bonjour,
En principe après un délai de 3 ans à compter du jour du paiement de l'amende, la condamnation est effacée de votre bulletin. Cependant afin de vous en assurer le mieux et de demander une audience au Procureur de la République avec leque vous pourrez consulter votre casier.
Cordialement
Par Visiteur
Bonjour merci pour vos rensignement mais cela est tres urgent conbien de temps sa va prendre pour faire une demande au procureur etes vous sur que ceal s'efface au bout de trois ans
Par Visiteur
Si vous avez bien été condamné uniquement à une amende, la réhabilitation est de plein droit passé un délai de trois

Je ne peux vous donner de délai car cela dépend des juridictions. Le mieux est de prendre contact avec le greffe de la

Cordialement

juridiction.

Cependant afin de vous en assurer demandez à consulter votre casier.